



MUNICIPALITÉ DE  
GRIMISUAT

**Publication du mardi 5 novembre 2024**  
**COMMUNE DE GRIMISUAT**  
**AUTORISATION D'EXPLOITER**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Grimisuat porte à la connaissance du public que la société Max Natura SA, de siège social à Route de Beaumont 6, 1700 Fribourg, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements : Migrolino, Route de Sion 6, 1971 Champlan  
Enseigne : MAX POULET  
Prestations : Vente à l'emporter de poulets rôtis, pommes de terre, chips et boissons  
Horaires d'ouverture : mardi, de 16h00 à 19h30  
Début d'activité : rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2024

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, sous pli recommandé, dans les 30 jours dès la présente publication.

Grimisuat, le 5 novembre 2024

L'Administration communale